

Évaluation des compétences linguistiques

Le test de compétences à l'oral évalue votre habileté générale à communiquer dans votre langue seconde dans des situations professionnelles et sociales. Il prend la forme d'une conversation de 20 à 40 minutes avec un évaluateur. Cette conversation est enregistrée sur cassette pour permettre la tenue d'un dossier. Afin de respecter la confidentialité, seuls des évaluateurs désignés peuvent réécouter l'enregistrement d'une entrevue. Aucune copie de l'enregistrement ne peut être effectuée afin de ne pas compromettre la protection et la sécurité du test. Les cassettes sont conservées sous clé et effacées selon les normes établies.

L'évaluation repose sur les tâches langagières que vous pouvez accomplir, l'exactitude avec laquelle vous communiquez le message et votre aisance linguistique face aux contenus abordés.

- Les tâches langagières consistent à accomplir des actes de communication tels que poser des questions, raconter des événements, donner des explications, exprimer et soutenir des opinions ou négocier.
- Par exactitude, on entend la qualité et le degré de précision du message. Les événements inclus dans ce critère sont ceux qui sont traditionnellement mis de l'avant en évaluation linguistique soit la grammaire, le vocabulaire et la prononciation. L'importance du débit et l'efficacité de communication sont aussi reconnues.
- Le contenu se rapporte aux nombreux sujets touchant votre vie professionnelle et sociale abordés au cours de l'entrevue.

Afin de vérifier certaines tâches langagières, la plupart des entrevues comportent un [jeu de rôle et des tâches langagières](#). Certains jeux de rôle sont préparés et présentés par écrit au candidat pendant l'entrevue. D'autres sont développés au cours de l'entrevue à partir des informations fournies par le candidat. Ces jeux de rôles sont alors présentés oralement.

Il est important de vous rappeler que l'évaluation porte sur votre façon de communiquer et non sur les faits ou les idées exprimées. Comme le test est protégé, vous pouvez exprimer vos propres idées bien qu'elles ne correspondent pas à celles de votre organisation. Vous avez la responsabilité d'aviser l'évaluateur si vous préférez ne pas discuter d'un sujet particulier.

Échelle de l'évaluation de la compétence orale

Novice (0+) Compétence axée sur la mémoire

Capacité de satisfaire les besoins immédiats à partir de mots ou de propos appris par coeur. Le locuteur fait preuve d'autonomie d'expression, de flexibilité ou de spontanéité très restreinte. Il peut poser des questions ou formuler des énoncés avec une certaine exactitude, mais seulement à partir de formules toutes faites ou d'expressions mémorisées. Les tentatives pour amorcer une conversation se révèlent habituellement un échec.

De Base (1) Compétence de base

Capacité du locuteur de satisfaire à une courtoisie minimale et de soutenir des conversations simples en tête-à-tête sur des sujets familiers. Pour se faire comprendre, l'interlocuteur doit généralement parler lentement, répéter, paraphraser ou utiliser une combinaison de ce qui précède. Parallèlement, il doit utiliser toutes ses connaissances pour comprendre les énoncés ou les questions les plus simples du locuteur, qui possède une compétence fonctionnelle limitée. Les malentendus sont fréquents, mais le locuteur peut demander de l'aide ou vérifier sa compréhension de la langue seconde par le biais d'une interaction en personne. Il ne peut toutefois pas soutenir une conversation sauf s'il utilise du matériel mémorisé.

De Base Plus (1+) Compétence de base plus

Capacité limitée d'amorcer ou de soutenir des conversations prévisibles en personne et de satisfaire aux exigences sociales minimales. Le locuteur connaît toutefois mal les conventions qui régissent la conversation. L'interlocuteur doit habituellement faire des efforts et utiliser toutes ses connaissances pour comprendre même les propos les plus simples. Le locuteur de ce niveau hésite et change de sujets en raison de la portée et de la maîtrise limitée de ses ressources langagières. Son discours consiste en une série d'énoncés brefs et discrets.

Intermédiaire (2) Compétence limitée dans leur seconde langue de travail

Capacité du locuteur à satisfaire aux exigences sociales de tous les jours. La portée de son interaction en milieu de travail est limitée et de nature plutôt routinière. Pour ce qui est des tâches communicatives plus complexes et évoluées, le niveau de langue dérange habituellement l'interlocuteur. Sans se sentir à l'aise, le locuteur peut néanmoins aborder avec une certaine confiance la plupart des conversations courantes de haute fréquence, y compris celles à bâtons rompus sur des événements courants, le travail, la famille ou des renseignements autobiographiques. Le locuteur peut comprendre l'essentiel de la plupart des conversations courantes, mais éprouve des difficultés à comprendre les natifs dans des situations exigeant certaines connaissances spécialisées ou complexes. Les propos du locuteur comportent une cohésion minimale. La structure linguistique est habituellement très simple et partiellement maîtrisée et les erreurs sont fréquentes. En situations répétitives, le vocabulaire est approprié, mais inhabituel ou imprécis.

Intermédiaire Plus (2+) Compétence limitée dans leur seconde langue de travail

Capacité de satisfaire la plupart des exigences reliées au travail; l'utilisation de la langue est souvent acceptable et adéquate. Le locuteur démontre une certaine habileté à communiquer efficacement sur des sujets d'intérêt particulier ou dans des domaines de compétence. Le locuteur montre souvent une certaine aisance de discours, mais souvent aussi sa capacité se détériore. Règle générale, il comprend bien les natifs. Dans une conversation, le locuteur peut parfois perdre certaines nuances culturelles ou régionales, ce qui oblige souvent l'interlocuteur à ramener son discours au niveau de celui du locuteur. Les natifs perçoivent souvent dans les propos du locuteur certaines inexactitudes, tournures gauches ou erreurs reliées au temps, à l'espace ou aux personnes, parfois carrément inappropriées, voire incorrectes.

Avancé (3) Compétence professionnelle générale

Capacité de discours avec une certaine aisance de structure et de vocabulaire pour participer efficacement à la plupart des conversations formelles et familières portant sur des sujets d'ordre pratique social et professionnel. Néanmoins, en raison de ses limites, le locuteur doit habituellement restreindre ses propos à des contextes internationaux, mais fait preuve de cohésion et utilise un niveau de langue acceptable où se glissent cependant des imperfections facilement décelables. Toutefois, ces erreurs nuisent rarement à la compréhension et agacent très peu les natifs. Le locuteur peut efficacement combiner structure et vocabulaire ou bien exprimer sa pensée. Il parle spontanément et participe bien aux conversations. Lorsque les natifs maintiennent un niveau de langue et un débit normal, sa compréhension est quasi totale. Bien que les allusions culturelles, les proverbes, les nuances et les expressions idiomatiques soient parfois incomprises ou partiellement captées, la personne peut facilement se débrouiller. Sa prononciation étrangère est souvent évidente. Pris individuellement, les sons peuvent être exacts, mais il est courant que l'accent, l'intonation et le ton fassent défaut.

Avancé Plus (3+) Compétence professionnelle générale *plus*

Capacité fréquente d'utiliser la langue à des fins professionnelles dans un large éventail de tâches communicatives complexes et exigeantes.

Supérieur (4) Compétence professionnelle avancée

Capacité d'utiliser la langue de façon courante et exacte surtout sur les plans normalement liés au contexte professionnel. Le locuteur maîtrise bien la langue: il structure efficacement son discours, y intégrant des allusions rhétoriques qui comportent une couleur locale, et sa compréhension est étendue. Le degré de maîtrise de la langue nuit rarement aux tâches communicatives, mais on ne pense pas nécessairement que c'est la langue maternelle du locuteur. Il s'exprime toutefois sans effort, avec aisance et avec un haut degré d'efficacité, de fiabilité et de précision dans tous les contextes personnels et professionnels reliés à son expérience, à sa portée ou à sa responsabilité. Capacité de servir d'interprète dans un cadre informel et dans de nombreuses imprévisibles. Capacité de mener à terme des tâches communicatives complexes et étendues touchant de nombreux domaines d'intérêt particulier pour les natifs instruits, y compris les tâches sans incidence directe sur leurs spécialités professionnelles.